



LA CHARMAIE
RÉSIDENCE

PROCEDURE DES VISITES EN EMS

Nous avons le plaisir de vous annoncer que les visites en EMS sont à nouveau autorisées par le Conseil d'Etat valaisan dès le 1^{er} décembre 2020.

A ce jour La Charmaie est en pallier 2 selon le Service de la Santé Publique du Canton du Valais (voir ci-joint) ce qui détermine le cadre à appliquer, à savoir :

- Prise de rendez-vous 1 jour avant la date de visite : 024 473 53 53
- Visites tous les jours dans la salle multi-activités et la cafétéria
- Plages horaires : 09h30-11h30 et 13h45-16h15
- Durée 30 minutes - Arrivée 5' avant le début
- Maximum 2 visiteurs à la fois et 2 fois par jour au plus
- S'annoncer à l'entrée de la salle multi-activités pour obtenir masque, gel et consignes
- Chaque visiteur signe un formulaire de déclaration et son identité et numéro de téléphone sont répertoriés dans un registre
- Les contacts physiques avec les résidents sont interdits
- Pendant la visite le port du masque par les visiteurs est obligatoire. Si le résident a des problèmes d'audition, il est possible qu'il porte un masque chirurgical à la place du visiteur.

A noter que le service de boissons/repas à la cafétéria et la terrasse n'est toujours pas autorisé pour nos visiteurs.

Nous comptons sur votre plein soutien pour appliquer les mesures ci-dessus et ce afin de continuer à lutter contre une éventuelle contamination par la COVID.

Au plaisir de vous revoir,

RESIDENCE LA CHARMAIE

Hervé Fournier
Directeur

1.12.2020